Le Sénat se dessaisit de la nouvelle carte des régions au profit de l'Assemblée

Publication : mardi 29 juillet 2014 12:50

AFP, 4 juillet 2014



Date : 04/07/2014
Pays : FRANCE
Edition : Fil Gen
Périodicité : Quotidien
Surface : 98 %

Mots : 664

Le Sénat se dessaisit de la nouvelle carte des régions au profit de l'Assemblée

Paris, 4 juil. 2014 (AFP) -

Le Sénat a rejeté vendredi la nouvelle carte des régions dessinée par le gouvernement, se dessaisissant au profit de l'Assemblée de la réforme territoriale, pourtant au coeur de ses compétences.
Trois articles de suppression de l'article 1 du projet de loi, deux déposés par des sénateurs UMP et un par le groupe CRC (Communiste, républicain et citoyen) ont été adoptés en première lecture par 177 sénateurs, UMP, CRC et RDSE (à majorité PRG). Les socialistes ont voté contre, ainsi qu'une grande partie des centristes, soit 152 sénateurs. Trois socialistes n'ont pas pris part au vote dont Yves Krattinger, auteur d'un rapport sur la décentralisation avec l'UMP Jean-Pierre Raffarin. Les écologistes se sont abstenus.
En ne votant pas cette carte, alors qu'il aurait pu l'amender et la modifier, le Sénat, représentant des collectivités locales selon les termes de la Constitution, laisse à l'Assemblée nationale le soin de modifier le projet du gouvernement qui prévoit aussi le report à décembre 2015 des élections cantonales et régionales prévues en mars.
"Le rejet de la nouvelle carte des régions prive le Sénat de la possibilité de faire entendre sa voix dans le débat sur la réforme territoriale", a aussitôt réagi son président Jean-Pierre Bel (PS).
"Le Sénat s'est tiré une balle dans le pied en rendant cette page blanche et en ne votant rien sur un sujet aussi important que l'organisation territoriale", a lancé Jean-Pierre Sueur (PS), le président de l'influente commission des Lois. Il a dénoncé "une majorité de circonstance".
Pour Didier Guillaume, le président du groupe PS, "la droite a mis le Sénat hors-jeu sur la réforme territoriale", alors que "c'est pourtant l'essence même de cette assemblée de se prononcer sur une telle réforme".
En revanche, pour Eliane Assassi, la présidente du groupe CRC, "le rejet de cet article 1 ne fait que confirmer les enjeux de cette réforme et la nécessité de donner la parole au peuple pour qu'il assure sa souveraineté par voie référendaire".
Selon le président du groupe UMP, Jean-Claude Gaudin, le gouvernement et le groupe PS "portent l'entière responsabilité de cet échec" "par leur manque d'ouverture". "Nous ne sommes pas à trois mois près", a plaidé pour sa part Eric Doligé (UMP).
Pour Philippe Dallier (UMP), certes, ce rejet va entraîner des accusations de conservatisme contre le Sénat, mais il "rend service au gouvernement en lui donnant du temps".
- Nouveau calendrier électoral -
"Sans doute le calendrier électoral n'est pas favorable à la réforme, quand la moitié des sénateurs s'inquiètent de leur réélection", en septembre prochain, a fait valoir Jacqueline Gourault (UDI-UC).
"Nous sommes dans un processus législatif", a souligné de son côté Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, au cours du débat. "Si vous ne votez pas ce texte, nous n'allons pas attendre encore et attendre toujours. Et si vous voulez une autre carte, amendez celle-ci, il vous sera toujours possible de l'améliorer en seconde lecture".
"Il n'est pas question de la suppression des départements dans ce texte", a-t-il aussi rappelé alors que de nombreux intervenants s'inquiétaient d'une telle éventualité. "La suppression des départements n'est envisagée qu'à l'horizon 2020 si l'architecture territoriale permet de le faire sans préjudice de la solidarité et de la proximité. Nous avons six ans pour en parler".
Le Sénat devait dans la soirée examiner la partie du projet de loi sur le nouveau calendrier électoral.
Il devait notamment examiner un amendement socialiste sur le "droit d'option" pour un département qui voudrait changer de région. Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, a indiqué que le gouvernement y est favorable, mais à partir de janvier 2016, c'est-à-dire après les élections territoriales de décembre 2015.
Le débat sur la réforme territoriale a pris du retard, les opposants au projet ayant multiplié les recours, notamment une saisine du Conseil constitutionnel sur l'étude d'impact, et une motion référendaire.
jlp/mat/nm

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF